

Contrat

entre

Michel Faujoux.

&

Hélène Blavin.

attendus la résolution # 2. du 05/04/07

attendu les parties ont connu une
partition des faits relié aux améliorations
écenaires pour isoler "la case de rayonnement"
et à l'unité 107H.

Les parties conviennent ce qui suit.

- Michel Faujoux amènera le coût des
matériaux.

- Hélène Blavin amènera les faits de
Mandoux

Michel Faujoux

Hélène Blavin
P-49